

ANIMÉ DEPUIS  
2016

# Obligations Légales de Débroussaillage



© Association du Pays  
de la Vallée de l'Agly

**Maître d'ouvrage :** Les collectivités qui ont la volonté de s'engager

PLAN D' ACTIONS DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE DU PAYS DE LA VALLÉE DE L'AGLY

**Orientation 1 :** Valoriser la forêt et les espaces boisés pour alimenter et dynamiser la filière bois

**Enjeux CFT :** 1.2 Promouvoir une gestion forestière durable, pour faciliter la mobilisation du bois  
1.4 Permettre la reconquête des friches notamment en lien avec le risque incendie

## Contexte :

Le territoire de la Vallée de l'Agly, comme une bonne partie du département, est soumis par son climat méditerranéen et sa végétation à un risque incendie accru. Dans un contexte de dérèglement climatique, deux incendies de plus de 1000 hectares (incendies de Montalba-le-Château et du Mont Tauch) ont marqué les esprits. Des enseignements ont été tirés de ces incendies, notamment celui que les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) ne sont pas mises en œuvre par les communes et leurs administrés ce qui engendre un risque démultiplié pour les personnes, les biens et les massifs forestiers du territoire.

## Objectifs :

Mobiliser les acteurs du territoire autour du risque incendie omniprésent sur le territoire dans un contexte de dérèglement climatique.

## Comment ?

- Identifier les communes les plus soumises aux incendies sur les dernières années ;
- Communiquer à large échelle sur le risque incendie et les Obligations Légales de Débroussaillage ;
- Proposer des formations aux élus ;
- Organiser des réunions publiques sur les communes ;
- Lancer une action complète de mise en œuvre de la sensibilisation à la sanction, par des communes pilotes avec l'appui de la DDTM.



**Bénéficiaires directs :** Les communes engagées et leurs élus.

**Bénéficiaires indirects :** Les habitants du territoire de Charte Forestière de Territoire de la Vallée de l'Agly.

**Partenaires :** Association du Pays de la Vallée de l'Agly (APVA), Communes Forestières (COFOR), Direction Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM), Office National des Forêts (ONF), Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)